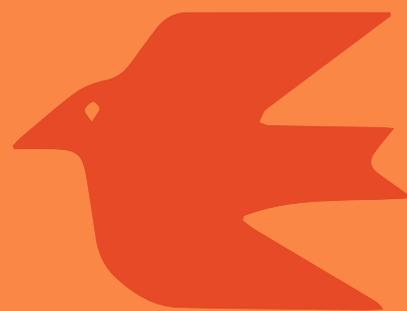


5 CLICHÉS

SUR LES PERSONNES EXILÉES

LA PROCHAINE FOIS,
JE SAURAI QUOI RÉPONDRE !





LA FRANCE ACCUEILLE
TOUTE LA MISÈRE
DU MONDE

FAUX.

IL Y A TRÈS PEU DE RÉFUGIÉS EN FRANCE,
L'IMMENSE MAJORITÉ EST ACCUEILLIE DANS
DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT.

En 2022, l'ONU comptait près de 58 millions de personnes réfugiées ou exilées à travers le monde. Le rapport indiquait que l'immense majorité avait fui dans un pays voisin (72%). Les principaux pays d'accueil sont la Turquie, l'Iran, la Colombie, l'Allemagne et le Pakistan.

En France, les demandeurs d'asile sont soumis à des démarches administratives complexes, sans droit de travailler, sans places d'hébergement suffisantes, parfois avec la seule aide médicale d'Etat alors même que le droit d'asile est internationalement reconnu par la Convention de Genève de 1951 et inscrit dans la Constitution française. Les démarches pour accéder à un titre de séjour continuent d'être difficiles, y compris en matière d'asile. En 2022, la France a enregistré 16% des demandes d'asile faites au sein de l'UE, l'Allemagne 25%.



PLUS LES CONDITIONS
D'ACCUEIL SONT
BONNES, PLUS ILS
VIENNENT !

FAUX.

IL N'Y A PAS D'« APPEL D'AIR »
EN MATIÈRE DE MIGRATIONS

Contrairement aux idées reçues, les conditions d'arrivée et d'accueil en France sont globalement mauvaises et les perspectives de régularisation et de regroupement familial très limitées. Dans la majeure partie des cas c'est la situation dans les pays de départ qui est déterminante et pousse les personnes à migrer. Entre autres facteurs, on compte l'absence de perspectives, le chômage massif des jeunes, l'insécurité et parfois la guerre. Les raisons de rejoindre une destination plutôt qu'une autre peuvent relever de la connaissance et/ou de la présence de proches ou de personnes de même nationalité, de la situation économique et sociale du pays ou de la langue parlée.



**LES MIGRANTS
COÛTENT CHER
À L'ETAT ET NE
RAPPORTENT RIEN**



FAUX.
C'EST MÊME PLUTÔT L'INVERSE :
LA MIGRATION COÛTE CHER AUX
PERSONNES QUI MIGRENT, ET LES
PERSONNES MIGRANTES RAPPORTENT
DE L'ARGENT À L'ETAT

Migrer a un coût et nécessite des ressources, notamment pour financer le voyage, avoir des papiers, etc. Les personnes qui quittent leur pays sont en moyenne en meilleure santé, plus instruites, et disposent de plus de ressources que la moyenne de leurs compatriotes. Par exemple, 51% des personnes immigrées en France sont titulaires d'un baccalauréat ou diplômées de l'enseignement supérieur. Toutefois, l'absence de reconnaissance de nombreux diplômes étrangers privent souvent les personnes des emplois auxquels elles pourraient prétendre.

Pour les pays hôtes, les migrations peuvent être bénéfiques à l'Etat : d'après une étude menée entre 1980 et 2015, les migrations ont permis d'accroître le PIB par personne et d'améliorer les finances publiques dans 19 pays de l'OCDE, dont la France.



FAUX.
LES AIDES SOCIALES SONT EN FAIT MOINS
ACCESSIBLES ET MOINS DEMANDÉES PAR
LES PERSONNES ÉTRANGÈRES



**TOUTES LES AIDES
SOCIALES VONT AUX
ÉTRANGERS, IL NE
RESTE RIEN POUR LES
FRANÇAIS**

Les conditions d'accès à la protection sociale sont très restrictives pour les personnes étrangères, même lorsqu'elles travaillent, cotisent et paient des impôts. Par exemple, pour bénéficier du RSA, les personnes qui ne sont pas issues de l'Union Européenne doivent à minima être titulaires d'un titre de séjour depuis au moins cinq ans. A cela s'ajoute la complexité des dossiers et des formulaires à remplir qui placent les étrangers en première ligne des populations exclues de certains droits ou prestations.

Concernant l'aide médicale d'Etat, elle ne représente que 0,5% des dépenses de santé et seulement la moitié des personnes qui pourraient en bénéficier la sollicite. Par ailleurs, si l'aide médicale d'Etat était supprimée, cela ne permettrait pas de réaliser des économies et engendrerait au contraire des dépenses de soins plus importantes pour la collectivité car il faudrait prendre en charge des personnes qui présentent des pathologies à des stades plus avancés.



**ILS N'ONT PAS LE DROIT
D'ÊTRE LÀ, ILS DEVRAIENT
RETOURNER CHEZ EUX OU
ÊTRE CONDAMNÉS**

FAUX.
**ÊTRE « SANS-PAPIER »
N'EST PAS UN DÉLIT**

En 2012, suite à une décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne, la France a supprimé du code pénal le délit de séjour irrégulier des étrangers sous le coup d'une mesure d'éloignement. Si l'entrée irrégulière sur le territoire français est toujours un délit, ce dernier reste encore à prouver après étude de la situation des personnes concernées, dont certaines arrivent en France pour effectuer une demande d'asile.

En 2022, plus de 43 000 personnes ont été placées dans un centre de rétention administrative (CRA). La France a été condamnée pour la 11ème fois par la Cour européenne des droits de l'homme en 2023 pour avoir enfermé des enfants, dont des bébés, dans ces centres.

Sources :

Agence des Nations Unies pour les réfugiés, Désinfox Migrations, Institut de recherche et documentation en économie de la santé, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris school of economics.

CONTRE LES IDÉES REÇUES, EMMAÜS AGIT POUR L'ACCUEIL DIGNE DES PERSONNES EXILÉES

Suite à la forte implication de l'abbé Pierre en 1996 pour soutenir les familles de l'Eglise Saint-Bernard, à Paris, le Mouvement Emmaüs n'a cessé de se mobiliser en faveur de l'accueil digne des personnes exilées. De la jungle de Calais au collectif Article 13 pour la liberté de circulation, en passant par de très nombreuses actions institutionnelles ou citoyennes pour défendre ou chercher à obtenir de nouveaux droits, le plaidoyer et l'interpellation sur ces sujets se sont renforcés d'année en année.

**EMMAÜS PORTE 25 REVENDICATIONS POUR UNE
SOCIÉTÉ HOSPITALIÈRE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE.**

www.emmaus-france.org

NEWSLETTER